

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le 10 avril 2010,  
à 10 h 00, au 3199, chemin Millette à Wentworth-Nord.

Sont présents : Luc Lamond, maire  
Denis Charlebois, conseiller siège no 1  
George Calder, conseiller siège no 2  
René Pelletier, conseiller siège no 4  
Richard Lessard, conseiller siège no 5  
France Robillard Pariseau, conseillère siège no 6

Était absente : Françoise Tassé, conseillère siège no 3

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Luc Lamond. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron, est aussi présente.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

La séance ordinaire est ouverte à 10h par le maire Luc Lamond, la directrice générale et secrétaire-trésorière Luce Bergeron fait fonction de secrétaire.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du conseil ont reçu et pris connaissance de l'ordre du jour.

Proposé par le conseiller Richard Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.04.56

D'ACCEPTER l'ordre du jour, tel que présenté.

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Les membres du conseil ont reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2010.

La conseillère France Robillard Pariseau informe le conseil que le versement est de 1000\$ au lieu de 800\$ pour la réalisation de la phase I dans le mandat de la Table de concertation, à la résolution CM 2010.03.45.

Proposé par le conseiller René Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.04.57

D'ACCEPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 11 mars 2010 et la modification mentionnée ci-dessus.

- Le conseiller Richard Lessard a reçu et pris connaissance des procès-verbaux de janvier, février et mars 2010, celui-ci a affirmé être en accord avec les décisions lors de cette séance.
- Le conseiller George Calder a reçu et pris connaissance du procès-verbal de février 2010, celui-ci a affirmé être en accord avec les décisions lors de cette séance.
- Le conseiller René Pelletier a reçu et pris connaissance du procès-verbal de février 2010, celui-ci a affirmé être en accord avec les décisions lors de cette séance.

#### **4. QUESTION D'ORDRE FINANCIER**

##### **A) APPROBATION DES COMPTES**

Les membres du conseil ont reçu et pris connaissance de la liste des comptes mensuels. Proposé par le conseiller René Pelletier et résolu à l'unanimité :

CM 2010.04.58

QUE le registre des comptes se référant aux nos de chèque 9314 à 9348 les dépôts de salaire et le bordereau de transmission totalisant la somme de 113 251,68\$ soient et sont acceptés.

En conséquence, il est ordonné de procéder au paiement des dits comptes.

#### **5. AFFAIRES NOUVELLES ET / OU À SUIVRE**

- a) Lecture et adoption du Règlement no 160-1  
Modifiant l'entrée en vigueur du règlement 160

Attendu que le conseil municipal désire modifier l'entrée en vigueur du règlement numéro 160, concernant l'utilisation des débarcadères privés ;

Attendu que le règlement numéro 160 a été adopté par le conseil lors de la séance ordinaire du 15 août 2009 ;

Attendu qu'il est dans l'intention du conseil municipal de reporter l'entrée en vigueur du règlement en attendant le règlement de certaines causes pendantes ;

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 11 mars 2010 par la conseillère France Robillard Pariseau ;

Par ces faits, il est proposé par le conseiller Richard Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.04.59

QUE le conseil municipal ordonne et statue par le présent règlement 160-1 ce qui suit, à savoir :

##### **Article 1. PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

##### **Article 2. MODIFICATION DE L'ARTICLE 11**

L'article 11 du règlement numéro 160 est remplacé par ce qui suit :

«Le présent règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2011.»

##### **Article 3. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Luc Lamond,  
Maire

---

Luce Bergeron, D.G. et  
secrétaire-trésorière

**b) Mandat à un évaluateur agréé – évaluation du Centre Marcel-Tassé**

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron a remarqué que le montant inscrit sur la police d'assurance pour le Centre Marcel-Tassé était sous évalué ;

Considérant que le coût de reconstruction de ce bâtiment serait beaucoup plus élevé que le montant indiqué, soit 711 674\$ avec la règle du 80%;

Considérant qu'il serait plus avantageux de faire évaluer l'immeuble par un évaluateur agréé ;

Par ces faits, il est proposé par le conseiller George Calder et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.04.60

DE mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron à retenir les services de Évimbec, évaluateurs agréés, pour préparer un rapport d'évaluation à des fins d'assurances relatif au Centre Marcel-Tassé. Le montant des honoraires pour ce mandat est de 1 400\$, taxes en sus, l'évaluation du contenu n'est pas incluse dans ce mandat.

**c) Changement nom –Commission de Toponymie**

Considérant que la municipalité de Lac-des-Seize-Îles a désigné des noms de rues en 2009 ;

Considérant que les noms de rues ont été accepté par la Commission de toponymie ;

Considérant que les propriétaires riverains du lac avaient choisi le nom de la rue Le Dain, pour nommer ce chemin alors qu'ils ne disposaient que d'un droit de passage ;

Considérant que le terrain sur lequel ce droit de passage existe appartient à la «Société en commandite du Pentagone» et que les utilisateurs n'ont qu'une servitude de passage ;

Considérant qu'après consultation avec les propriétaires fonciers concernés ceux-ci nous ont recommandé le nom de l'Allée des Oies ;

Par ces faits, il est proposé par la conseillère France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.04.61

De mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron à transmettre une demande pour remplacer le nom de la rue Le Dain par l'Allée des Oies, à la Commission de toponymie.

**d) Chauffage individuel des locaux**

Considérant que le chauffage de plusieurs locaux du Centre Marcel-Tassé est dysfonctionnel, entraînant certains désagréments lors de rencontre ;

Considérant que le système de chauffage à l'eau pourrait fonctionner de façon individuelle pour chaque local en installant une pompe sur les calorifères ;

Il est proposé par le conseiller Denis Charlebois et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.04.62

DE retenir les services de Chauffage Patrick Dufour pour effectuer les travaux et faire les installations selon la soumission en date du 8 février et prolongé jusqu'au 30 avril 2010 au montant de 9 876,56\$ taxes incluses. Les travaux seront effectués au mois de mai prochain. Le paiement sera effectué à même le surplus de l'année financière 2008.

**e) Avis de motion**

Monsieur René Pelletier, conseiller donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un règlement décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de reconstruction des quais dans la partie nord et la partie sud du lac des Seize-Îles.

**f) Mandat à Génivar- remplacement du quai Sud**

Considérant que Génivar a transmis une offre de service professionnel en date du 31 mars 2010 pour la préparation des plans et devis pour la reconstruction du quai municipal au Sud du lac des Seize-Îles ;

Considérant que le coût de l'offre de service est de 29 820\$, taxes en sus ;

Considérant que ce mandat fait partie de la Taxe d'accise 2010-2014 ;

Par ces faits, il est proposé par la conseillère France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.04.63

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron à retenir les services de Génivar pour la construction du nouveau quai en remplacement du quai existant au Sud pour la somme de 29 820\$, taxes en sus.

**g) Accès au lac des Seize-Îles/ propriétaires**

Considérant que le conseil municipal désire favoriser les propriétaires de la municipalité en leur donnant accès au lac des Seize-Îles au secteur sud et nord ;

Considérant que le conseil municipal étudie présentement une façon autonome de privilégier ses propriétaires en 2011 ou 2012 ;

Considérant que les propriétaires, résidents ou saisonniers ont un intérêt en commun : de conserver et préserver les lacs et les cours d'eau ;

Considérant que toutes les embarcations doivent être désinfectées lors de l'entrée sur le lac des Seize-Îles et le lac Laurel ;

Il est proposé par le conseiller René Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.04.64

QUE le conseil municipal autorise les propriétaires résidents ou saisonniers à faire une demande pour obtenir une clé leur donnant accès par le sud ou le nord au lac des Seize-Îles.

QUE le conseil municipal exige que le demandeur complète un formulaire et fasse un dépôt de 100\$ en argent comptant, lequel leur sera remboursé sur remise de la clé à l'automne 2010.

QUE des frais d'administration de 25\$ seront exigibles à l'ouverture du dossier.

**h) Achat de six (6) quais flottants**

Considérant que le conseil municipal désire faire l'achat de six (6) quais flottants pour en installer deux (2) au Village et quatre (4) au Sud ;

Considérant que quatre (4) propriétaires du secteur Sud ont fait part de leur intérêt de faire la location d'un quai lors de la rencontre du 7 mars 2010, au Sud ;

Considérant que deux (2) quais auront une dimension de 3' X 16 ' et quatre (4) quais auront une dimension de 4 X 16 en aluminium et flotteurs en polypropylène ;

Considérant que nous avons reçu deux (2) estimés pour l'achat des quais ;

Il est proposé par le conseiller Denis Charlebois et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.04.65

De mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron à commander six (6) quais flottants auprès de Les Quais du Nord au montant de 11 611,45\$ taxes, transport et installation incluses.

### **i) Taux horaire 2010- employés**

Considérant que le conseil municipal désire fixer le taux horaire pour les employés saisonniers et l'employé de la voirie ;

Considérant que notre employé de voirie recevra un taux horaire de 16\$ et un montant de 50\$ par semaine pour les déplacements au Village ainsi qu'un frais de ,45/km pour se rendre au Sud ou à l'extérieur de la municipalité ;

Considérant que le préposé à l'accès au lac recevra un taux horaire de 13\$;

Considérant que le préposé à l'entretien des espaces verts recevra un taux horaire de 14,50\$;

Il est proposé par le conseiller Richard Lessard résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.04.66

D'AUTORISER le paiement des taux horaires pour les salaires et fixés par le conseil ne dépassant pas les montants budgétés pour l'année 2010.

### **j) Projet de ruralité 2009- remplacé 2010**

Considérant que la municipalité a présenté un projet pour le Fonds de la ruralité en 2009, concernant un deuxième muret dans le stationnement de la rue Lapierre ;

Considérant qu'après réflexion le deuxième muret diminuerait le nombre de case pour le stationnement ;

Considérant qu'un montant de 7 600\$ avait été attribué pour ce projet ;

Considérant qu'actuellement le conseil étudie un projet de réaménagement proposé par Équipe Laurence, pour ce projet ;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron a demandé l'autorisation de la MRC des pays d'en-Haut pour transférer ce montant dans le projet de la phase II pour le Parc John Prince en 2010 ;

Il est proposé par le conseiller George Calder résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.04.67

DE mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron à faire une demande d'estimé pour un plan d'aménagement du Parc John Prince et de faire réaliser les travaux pour un montant de 7 600\$.

## **6. Communiqué de correspondance**

### **a) Simultanéité des élections scolaires et municipales**

**Considérant que** le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a tenu, en février 2008, le Forum sur la gouvernance et la démocratie des commissions scolaires au cours duquel la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté un mémoire;

**Considérant qu'en** guise de suivi de ce forum, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport adoptait le projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur les élections scolaires, confirmant notamment l'élection du président de commission scolaire au suffrage universel ;

**Considérant que** l'octroi d'une telle assise démocratique aux commissions scolaires est fortement questionnable considérant le taux de participation de 7,9 % aux dernières élections scolaires de 2007 ;

**Considérant que** la Fédération Québécoise des Municipalités demandait en octobre 2008 à la ministre l'Éducation, du Loisir et du Sport qu'elle procède à la mise en place d'une table nationale sur la concertation scolaire-municipale réunissant les municipalités, les commissions scolaires et le gouvernement, afin que soient traités

## Suite... Simultanéité des élections scolaires et municipales

prioritairement les vrais enjeux liés à l'éducation dans les territoires notamment le maintien des écoles en région, l'offre aux élèves de services de qualité afin de favoriser leur réussite, la taxation et l'utilisation des équipements et infrastructures de manière optimale pour le grand bénéfice des citoyens;

**Considérant que** la commission scolaire a une fonction sectorielle, l'éducation, en comparaison avec les municipalités et les MRC, dont les mandats impliquent la gestion et la planification intégrée de l'ensemble du territoire ;

**Considérant** que l'article 207.1 de la Loi sur l'instruction publique stipule que : « la commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région » ;

**Considérant que** la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Mme Michelle Courchesne, envisage de suggérer la simultanéité des élections scolaires et municipales en 2013, et ce, sans avoir convié les municipalités à la démarche et surtout sans en avoir évalué les impacts ;

**Considérant que** la Fédération des commissions scolaires du Québec réclame avec empressement la simultanéité des élections scolaires et municipales selon la présomption d'augmenter la participation électorale scolaire et de diminuer les coûts afférents ;

**Considérant** que le conseil d'administration de la Fédération Québécoise des Municipalités affirmait à nouveau, lors de sa séance du 11 mars dernier, son opposition à la simultanéité d'élections scolaires et municipales tant que les vrais enjeux ne seront pas discutés préalablement à des modifications législatives non essentielles dans le présent contexte ;

**Considérant** que le Directeur général des élections du Québec rendait public, le 17 mars dernier, un avis sur la faisabilité d'élections scolaires et municipales simultanées dont aucun des cinq scénarios proposés ne traduisait une diminution des coûts ainsi que l'augmentation de la participation électorale ;

Il est proposé par le conseiller Richard Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.04.68

**DE RÉITÉRER** l'opposition du milieu municipal à la simultanéité d'élections scolaires et municipales ;

**DE DEMANDER** aux ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de réunir d'urgence les représentants des municipalités et la Fédération des commissions scolaires du Québec afin de discuter des enjeux prioritaires en matière d'éducation avant même de procéder à des modifications législatives visant la simultanéité d'élections scolaires et municipales;

**DE TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution aux ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à Monsieur David Whissel, député d'Argenteuil, à la Fédération Québécoise des Municipalités ainsi qu'à Mme Josée Bouchard, présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

## 7. QUESTIONS DIVERSES

### a) Dérogation mineure 2010-01

Considérant que monsieur Ghyslain Guinois a demandé au conseil municipal de lui accorder une dérogation à la réglementation de zonage ;

Suite... **Dérogation mineure 2010-01**

Considérant que cette demande visait à construire une plate forme d'atterrissage privée pour un hélicoptère sur le lot un (1) du rang 1, dans le canton Montcalm connue sous le nom de île Hawthorne ;

Considérant que ce lot est situé dans la zone 10-H, habitation isolée ;

Considérant que ce lot a une superficie de 34 592 pieds carrés ;

Considérant que le site projeté par le propriétaire est entièrement localisée dans la bande riveraine ;

Considérant que le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant que le conseil municipal a l'obligation de protéger la bande riveraine ;

Considérant que le maire Luc Lamond a donné aux personnes intéressées, l'occasion de se faire entendre par le conseil lors de la séance ordinaire du 10 mars 2010 ;

Il est proposé par le conseiller George Calder et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.04.69

DE refuser la demande de dérogation présentée par monsieur Guinois relativement au lot 1, sur l'île Hawthorne.

**b) Dérogation mineure 2010-03**

Considérant que monsieur Yvon Guay a demandé au conseil municipal de lui accorder une dérogation à la réglementation de zonage ;

Considérant que cette demande vise à autoriser un bâtiment accessoire dans la cour avant, diminuer la marge d'un bâtiment accessoire à ,82 mètre au lieu de 1 mètre, autoriser deux bâtiments jumelés ayant une distance de zéro (0) mètre au lieu de 3 mètres et d'augmenter la superficie des bâtiments accessoires jumelés à 116,35 mètres carrés au lieu de 91 mètres carrés sur les lots 35-8 et 36-7 du rang 1, dans le canton Montcalm connu sous le 40 rue Lapierre ;

Considérant que l'année de construction de ces bâtiments est en 1920 ;

Considérant que ces lots sont situés dans la zone 11-H, habitation isolée ;

Considérant que ces lots ont une superficie de 19 880 pieds carrés ;

Considérant que monsieur Guay a obtenu un permis de rénovation et transformation d'un bâtiment existant en atelier remise accordé par un inspecteur le 2 novembre 2005, sous le no de permis 2005-25C ;

Considérant que monsieur Guay désire obtenir une telle dérogation afin de pouvoir régulariser une situation existante avant l'entrée en vigueur des règlements d'urbanisme ;

Considérant que dans les circonstances la demande porte également sur le permis numéro 2005-25C ;

Considérant que le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant que le maire Luc Lamond a donné aux personnes intéressées, l'occasion de se faire entendre par le conseil ;

Il est proposé par le conseiller René Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers :

Suite... **Dérogation mineure 2010-03**

CM 2010.04.70 D'ACCEPTER la demande de dérogation aux articles 6.2.3.3, 6.4.2.3., 6.4.2.4 du règlement de zonage numéro 118 présenté par monsieur Guay relativement aux lots 35-8 et 36-7 du rang 1, dans le canton Montcalm au 40 rue Lapierre, Lac-des-Seize-Îles.

**c) Endroits d'affichage avis public et information de la municipalité**

Considérant que le conseil municipal désire informer les citoyennes et les citoyens de la municipalité ;

Considérant que des panneaux d'informations municipales seront fabriqués et installé au début du mois de mai ;

Considérant qu'un budget de 2 000\$ a été fixé par le conseil pour la fabrication des trois (3) panneaux ;

Par ces faits, il est proposé par le conseiller Richard Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.04.71 DE faire installer les panneaux aux endroits suivants : au Centre Marcel-Tassé, à Lac-des-Seize-Îles Station et au coin des chemins Millette et Chisholm où sont situés les boîtes postales ;  
Tous les avis publics et autres informations pertinentes seront affichés sur les panneaux.

**d) Pavillon**

Considérant la volonté du conseil municipal de mettre en valeur le noyau villageois ;

Considérant que lors d'une consultation populaire tenue au printemps 2006, un groupe de citoyens avait déposé un projet à cet effet ;

Considérant que le site retenu est situé à l'endroit où sont actuellement les drapeaux, en bordure de la route 364 ;

Considérant que via le Fonds de la ruralité la MRC des Pays d'en-Haut avait déjà octroyé en novembre 2006 une allocation de 10 000\$ pour la réalisation de ce projet ;

Considérant que ce montant de 10 000\$ a été utilisé pour la réfection du toit du Centre Marcel-Tassé ;

Considérant qu'un autre montant de 10 000\$ provenant de divers ministères a déjà été octroyé à la municipalité pour la réalisation de ce projet

Considérant que le conseil municipal désire faire préparer des plans et devis pour la construction projeté d'un pavillon sur le chemin du Village ;

Considérant qu'un budget variant de 35 000\$ à 40 000\$ pourrait être affecté à ce projet ;

Il est proposé par le conseiller René Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.04.72 DE mandater l'inspecteur en bâtiment Hakim Hani à faire des demandes de soumissions par invitation auprès de Jean-Marc Coursol, architecte Johanne Berthiaume architecte paysager et Nathalie Doyon, architecte pour préparer un projet de construction et d'implantation du dit pavillon sur le site retenu.  
L'inspecteur en bâtiment Hakim Hani devra informer et faire le suivi avec Équipe Laurence afin d'inclure ce projet dans le plan d'aménagement du stationnement.

**e) Événement culturel**

Considérant que le conseil municipal désire tenir un événement culturel durant la saison estivale 2010 ;

Considérant qu'une aide extérieure favoriserait la préparation et la tenue de cet événement ;

Il est proposé par la conseillère France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.04.73

DE mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron à compléter et signer une demande de subvention dans le fond de diversification pour la tenue d'un événement culturel.

**8. RAPPORT MENSUEL**

Le maire Luc Lamond informe les membres du conseil et le public sur divers sujet.

**9. PAROLE AUX CITOYENS**

La parole est donnée aux citoyens.

**10. CLÔTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

CM 2010.04.74

Sur une proposition du conseiller Richard Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

De lever la séance ordinaire, il était 11h44.

---

Luc Lamond,  
Maire

---

Luce Bergeron,  
D.G. et secrétaire-trésorière

<b>LISTE DES DÉBOURSÉE PRÉSENTÉE À LA SÉANCE DU CONSEIL DU 10 AVRIL 2010</b>			
<b>FOURNISSEURS</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>CHÈQUE</b>	<b>MONTANT</b>
Club l'Étoile du Nord Inc.	Location salle / accès au quai sud	9314	50.00 \$
Visa Desjardins	Achats cuisine / fourniture de bureau	9315	1 375.78 \$
Bell Canada	Ligne 1-800	9316	50.17 \$
Hydro-Québec	Électricité centre/Rues	9317	2 609.61 \$
Tricentris Centre de tri	Subvention 2010	9318	314.00 \$
Entraide bénévole des Pays-D'en-Haut	Subvention 30e anniversaire	9319	125.00 \$
Huguette Drouin	Dîner - Consultation diversification	9320	450.00 \$
Bell Canada	Centre - Débarcadère - Organismes	9321	539.05 \$
Bell Canada	Cellulaire	9322	47.52 \$
Association des Directeurs Municipaux	annulé	9323	-208.82 \$
<b>TOTAL DES DÉBOURSÉS AU 31 MARS 2010</b>			<b>5 352.31 \$</b>
Bernard Bissonnette ent. Général Inc.	Déneigement /sablage	9324	3 851.85 \$
Garage Gémont	Déneigement /sablage	9325	4 755.59 \$
D.A.S Fédéral	Déduction à la source à payer	9326	2 827.92 \$
D.A.S. Provincial	Déduction à la source à payer	9327	1 255.20 \$
<b>TOTAL DES DÉBOURSÉS AU 1 AVRIL 2010</b>			<b>12 690.56 \$</b>
<b>Numéros de dépôt</b>			
Au 31 mars 2010	502749 @ 502767		9 007.89 \$
au 1 avril 2010	502750 @ 502771		2 121.22 \$
<b>TOTAL DES DÉPÔTS DIRECTS</b>			<b>11 129.11 \$</b>
<b>DEMANDE D'AUTORISATION PRÉSENTÉS À LA SÉANCE DU 10 AVRIL 2010</b>			
<b>FOURNISSEURS</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>CHÈQUE</b>	<b>MONTANT</b>
C.S.S.T.	Cotisation	9328	3 760.62 \$
Eric Desautels	Déplacements	9329	22.50 \$
Dobie Inc.	Réparation remorque	9330	56.44 \$
Entreprise Malette ENR.	Produit nettoyants	9331	198.29 \$
Équipement de bureau Robert Légaré Ltée.	Location copieur / contrat entretien	9332	193.75 \$
Pétrolière impérial (Esso)	Huile centre / débarcadère	9333	1 912.63 \$
Hakim Hani	Déplacements /formations	9334	231.75 \$
Lac-des-Seize-Îles Station	Aliments / boissons	9335	35.09 \$
Toilettes Québec	Location toilette	9336	299.12 \$
Luce Bergeron	Déplacements /formations/Dépôts	9337	206.55 \$
Matériaux R. McLaughlin Inc.	Voiries / pompe/	9338	889.29 \$
M.R.C. des Pays-D'en-Haut	Tenue à jour / rôle d'évaluation	9339	1 135.05 \$
Municipalité de Wentworth-Nord	Entente Vid.- Rec / village & sud	9340	70 350.00 \$
Octantis	Hébergement site web/ terminé	9341	135.28 \$
Peintures récupérées	Collecte organique	9342	219.66 \$
Petite caisse	timbres / achat voirie / réparation	9343	195.55 \$
Qualilab inspection Inc.	Contrôle qualitatif /	9344	2 627.17 \$
R.C.I. Environnement Inc.	Vidange / recyclage	9345	1 355.51 \$
Françoise Tassé	Déplacements / com. De la famille	9346	28.80 \$
Valois Boutin Besner notaires	Servitude Hydro/ Bell/ quai sud	9347	147.88 \$
Ville de Ste-Adèle	Dossiers soumis à la cours	9348	78.77 \$
<b>Total de la demande d'autorisation d'achats</b>			<b>84 079.70 \$</b>
Total de la demande d'autorisation d'achats			<b>84 079.70 \$</b>
Déboursés en date du 31 mars 2010			5 352.31 \$
Dépôts directs en date du 31 mars 2010			9 007.89 \$
Déboursés en date du 1 avril 2010			12 690.56 \$
Dépôts directs en date du 1 avril 2010			2 121.22 \$
<b>Grand Total :</b>			<b>113 251.68 \$</b>
Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses			

Luce Bergeron, D.G & sec.-très.